



Separation dans un premier temps et voir divorce par la suite

Par **ptitehavraise**, le **08/04/2009** à **07:36**

bonjour,je vis maritalement avec un homme depuis bientot 20 anset nous avons 9 enfants ages de 20,18,17,14,11,8,6,2ans et 10mois.Nous nous sommes maries en decembre 2008.Fin janvier,nous avons eu une dispute qui a durer 4 semaines de chambre separee ,et de la part du papa de tres courte apparitions dans le logement et donc je me suis retrouvée seule a tout faire avec l'aide des +grands.Plus de dialogues ni avec les enfants ni avec moi,prises des repas seul,ne s'occupant plus du tout des enfants!Suite a cela j'ai eu un rv avec un avocat en vue d'avoir des renseignements pour un divorce,j'ai mis mon conjoint au courant de cet etretien avec l'avocat,suite a cela j'ai droit a des crises de pleurs,des coups dans le mur,je vais me retrouver dans la m....,Il revient avec des fleurs,me dit qu'il m'aime,qu'il a tout laisser tomber a Orleans pour venir vivre avec moi au havre et que je n'ai pas le droit de lui faire ca....Mes plus grands me dise de faire attention,car ce comportement la ca fait des annees que ca dure,a chaque fois qu'on a une prise de tete il sort,il n'y a pas moyen de discuter avec lui,des qu'il revient il faut parler de rien!A l'entendre parler,il a peur de se retrouver seul sans moi,il faut dire que c'est moi qui gere tout,j'ai parfois l'impression que c'est un grand enfant et qui a besoin de quelqu'un pour gerer sa vie et s'occuper de lui!moi,j'ai fais le point et j'ai envie d'autre choses,depuis de nombreuses annees c'est comme ca ,mais d'un autre cote, le cote financier me fait peur,j'ai peur de ne pas y arriver financierement seule avec les 9 enfants.Pour ce qui est dela garde des enfants,je le vois mal seul avec les enfants pendant un week end complet!que faire? quels seraient mes droits seule avec les 9 enfants?

Par **Upsilon**, le **09/04/2009** à **12:13**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnNous devons nous poser 2 questions:rnrn1ere question: Pouvez vous demander le divorce?rnrn2eme question: Les conséquences de ce divorce sur la garde de vos enfants et sur votre capacité financière à gérer les enfants.rnrn[s]**Pouvez vous demander le divorce?**[/s]rnrnSachez qu'il existe un nombre limité de cas dans lesquels vous pouvez demander le divorce:rnrn[s]1° Le divorce par consentement mutuel:[/s]rnrnC'est le cas le plus simple, le plus rapide et le plus économique. Il requiert un accord total des deux époux sur le fait de divorcer et sur les conséquences financières et extra financières (garde des enfants etc...). Un seul avocat est nécessaire et la procédure est largement allégée. rnrn[s]2° Le divorce accepté:[/s]rnrnLes deux époux sont d'accord pour divorcer mais ne se mettent pas d'accord sur les conséquences du divorce (*prestation compensatoire, pension alimentaire, garde des enfants, etc...*).. Il faudra un avocat pour chaque époux.rnrn[s]3° Le divorce pour faute:[/s]rnrnIl vous faudra prouver la faute de votre conjoint: Manquement à son obligation de contribuer à l'entretien du ménage, faute grave et / ou répétée au regard de ses obligations légales etc...rnrn[s]4° Le divorce pour rupture définitive de la vie conjugale:[/s]rnrnCela permet, après une séparation d'un certain temps, de demander le divorce. C'est fréquemment le cas lorsqu'un époux quitte le domicile, ou qu'il rompt définitivement les liens avec son conjoint. rnrnNe connaissant pas toute votre histoire je ne peux pas vous conseiller. Sachez que si vous n'entrez pas dans ces cas, vous pouvez tenter de demander au juge une ordonnance de séparation de corps, qui vous autorise à vivre séparément. Attention, VOUS RESTEZ MARIÉS, mais vous êtes autorisée à vivre de votre côté. Au bout d'un certain délai, vous pourrez demander le divorce n°4. rnrn[s]**Les conséquences de ce divorce sur la garde de vos enfants et sur votre capacité financière à gérer les enfants.**[/s]rnrnPersonne ne peut répondre hormis le juge. rnrnConcernant le côté financier, si votre mari gagne bien mieux sa vie que vous, vous pourrez demander une prestation compensatoire visant à rétablir le déséquilibre crée entre votre niveau de vie pendant mariage et votre niveau de vie après divorce. rnrnVous pourrez demander également une pension alimentaire au profit de vos enfants (et non de vous). rnrnPour la garde, il faudra en débattre avec le juge et apporter les preuves de l'incapacité de votre époux à gérer 9 enfants. rnrnCordialement,rnrnUpsilon.